



S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Étang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Étang
Tél : 03 89 25 23 99 – Fax : 09 81 38 51 96
E-mail : mairie@chavannes-etang.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 25 novembre 2016

Compte rendu affiché le 2 décembre 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil syndical du SIAEP du Haut-Bois s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale en date du dix-sept novembre deux mil seize, sous la présidence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président.

Conseillers présents :

MM. FEBER Laurent, FREYBURGER Ludovic, GASSMANN Vincent, GUIGON Xavier, KANMACHER Michel, SCHACHERER Emmanuel, SCHAFFNER Marc.

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire du SIAEP du Haut-Bois.

Le Président ouvre la séance à vingt heures dix, dans la salle des séances de la Mairie de Chavannes-sur-l'Étang.

M. Emmanuel SCHACHERER est désigné secrétaire de séance.

POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2016
--

Le Président rappelle les points débattus et délibérés par le Conseil lors de la réunion du 6 juillet 2016. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

POINT 2. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

Délibération n° 2016-10

Le conseil syndical, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

▪ 21561	+ 4 800.00 €
▪ 2315	+ 15 567.13 €
▪ 2315	- 2 700.00 €
▪ D001	- 12 368.49 €
▪ 21561	- 12 000.00 €
▪ 2315	- 5 300.00 €
▪ 1641	+ 17 300.00 €

Recettes d'investissement :

- R001 + 7 998.64 €
- R021 - 2 700.00 €

Dépenses de fonctionnement :

- 706129 + 2 400.00 €
- 66111 + 300.00 €
- D023 - 2 700.00 €

POINT 3. INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC
--

Par délibération du 5 décembre 2014, le Conseil Syndical avait décidé d'accorder, au taux de 100%, à M. Philippe GERARD, Trésorier de Dannemarie, l'indemnité de conseil. M. Philippe GERARD a quitté la Trésorerie de Dannemarie et a été remplacé par M. Joël BEHR. La réglementation prévoit qu'une délibération est nécessaire en cas de changement de comptable car l'attribution de cette indemnité est attachée à la personne et non à la fonction.

Délibération n° 2016-11

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité:

De demander le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50%,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Joël BEHR, Comptable Public, pour la durée du mandat.

POINT 4. AVANCEMENT DES TRAVAUX RUE DE RETZWILLER
--

Le Président dresse un rapide bilan de l'avancement des travaux rue de Retzwiller à Elbach.

- **Conduite principale:**
Travaux terminés fin août 2016, réceptionnés le 16 septembre 2016

6.3. Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau au titre de 2015.

Le Président informe les conseillers du montant de la redevance due à l'Agence de l'Eau : 5 651.00 €

6.4. Traitement de l'agressivité de l'eau

Le Président informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue à Chavannes-sur-l'Etang avec les représentants des syndicats de Bréchaumont et de Traubach et environs le 14 novembre 2016. Une seconde réunion est prévue en janvier 2017.

Principe : faire l'étude des solutions envisageables et de leur coût.

6.5. Diagnostic du réseau

Le président explique aux conseillers qu'en fonction des ressources financières du syndicat, il faudra envisager de confier à un Bureau d'Etudes le diagnostic du réseau afin de se mettre en conformité avec les prescriptions de l'Agence de l'Eau.

6.6. Télé-relevé :

Pour la seconde fois, les compteurs ont été relevé à distance à Elbach. Tout s'est bien passé. L'installation des compteurs est en cours à Chavannes-sur-l'Etang et devrait être achevée pour la prochaine facturation.

6.7. Travaux rue du Jura

Le Président indique le coût total des travaux réalisés rue du Jura à savoir 46 823.66 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22h15.

Le Président,
Jean-Pierre THEVENOT.



S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Tél : 03 89 25 23 99 – Fax : 09 81 38 51 96
E-mail : mairie@chavannes-etang.fr

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2016

- Point 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2016
- Point 2. Décision modificative budgétaire n°2 - Délibération n° 2016-10
- Point 3. Indemnité de conseil du comptable public- Délibération n° 2016-11
- Point 4. Avancement des travaux rue de Retzwiller
- Point 5. Tarifs 2017- Délibération n° 2016-12
- Point 6. Divers et communications - Délibération n° 2016-13

Laurent FEBER	
Ludovic FREYBURGER	
Vincent GASSMANN	
Xavier GUIGON	
Michel KANMACHER	
Emmanuel SCHACHERER	
Marc SCHAFFNER	